

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL  
Mercredi 19 juin 2024 – À 19h30**

**Convoqués :** 15 élus + 1 agent

**Présents :** Antony ARNDT, Pierre BEROD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise De JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

**Absent(s) excusé(s) :** Brice JULIEN, Aurélien PATRICE-MARTIN (procuration à A. ARNDT)

**Secrétariat de mairie :** Camille BEURAERT

**Secrétaire de séance :** Jean RIAILLON

• **ORDRE DU JOUR :**

Mr le Maire propose la modification de l'ODJ pour :

1. reporter la délibération « Convention avec un bureau d'étude pour la rénovation de 35 m linéaires du mur de soutènement surplombant le parking de la Mairie » car n'ayant pas encore suffisamment d'information.
2. porter à l'ordre du jour la création d'un emploi à 35 h par semaine, augmentation de 16% du temps hebdomadaire du poste déjà existant (30h/semaine). Voir délib 8

• **DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE**

• **DELIBERATIONS :**

- 1- *Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2024*
- 2- *Election du 3ème adjoint au Maire*
- 3- *Cantine scolaire : choix du prestataire pour 2024-2025*
- 4- *Cantine scolaire : tarification des repas pour 2024-2025*
- 5- *Subvention exceptionnelle : EHPAD Grand pré, participation séjour basse Ardèche*
- 6- *Prise de capital SCIC Villages vivants : souscription de 2 parts sociales pour 200 €*

• **QUESTIONS DIVERSES**

• **DATE DU PROCHAIN CONSEIL**

• **CR : Modification de l'ORDRE DU JOUR**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
ACCEPTE** les propositions les modifications de l'ODJ de Monsieur le Maire  
par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **CR : DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE :** RAS

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

• **CR : APPROBATIONS, DELIBERATIONS & DECISIONS :**

<b>Points abordés et commentaires</b>	<b>Décisions</b>
<p><b>1- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2024</b></p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</b>  <b>- APPROUVE</b> le procès-verbal du conseil municipal du 21/05/2024,                      par 14 voix pour 0 contre 0 abstention (seuls les élus présents lors du conseil suscité sont autorisés à délibérer)</p> <p>Délibération n°31-2024, annexe 1 du Procès-Verbal du conseil, disponible sur site internet <a href="https://www.boffres.fr/">https://www.boffres.fr/</a></p>
<p><b>2- Election du 3ème adjoint au Maire</b></p> <p>Le maire lit la lettre de démission d'Agnès Clément de son poste de 3<sup>ème</sup> adjointe adressée à la sous-préfecture et acceptée par M Le sous-préfet de Tournon.</p> <p><u>Remarques :</u>                      Le maire et l'ensemble du conseil du conseil remercient Agnès pour son engagement municipal et ses actions durant ces 4 années au titre de 3<sup>ème</sup> adjointe en charge du secteur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education. Agnès reste au CM et ses conseils restent appréciés</p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</b>  <b>DECIDE</b> que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,  <b>PROCEDE</b> à la désignation du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :                      Sont candidats : Mme SERRE Julie                      Nombre de votants : 14                      Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14                      Nombre de bulletins blancs et nuls : 0                      Nombre de suffrages exprimés : 14                      Majorité absolue : 14                      Ont obtenu : 14</p> <p><b>DESIGNE</b> Mme Julie SERRE en qualité de 3eme adjoint au maire.</p> <p>Délibération n°32-2024 et lettre de démission en annexe 2 du PV</p>
<p><b>3- Mise à jour du tableau des indemnités des élus</b></p> <p>Le Maire informe de la nécessité de mettre à jour le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal issu de la délibération 10-2024</p>	<p><b>Après avoir délibéré, le conseil municipal :</b>  <b>-VALIDE</b> le tableau récapitulatif annexé de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal mis à jour à la suite de l'élection de ce jour                      par 14 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°33-2024 en annexe 3 du PV</p>
<p><b>4- Cantine scolaire : choix du prestataire pour 2024-2025</b></p> <p>Différents prestataires ont été contactés pour assurer les repas de la cantine scolaire pour l'année 2024-2025. Seul « Luca's restauration », prestataire actuel, a répondu par une proposition de tarif a 3.97€ TTC, pour les mêmes prestations qu'aujourd'hui. Les tarifs, sans augmentation depuis 2022, sont en augmentation de 9 cts</p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</b>  <b>ACCEPTTE</b> la proposition de Monsieur le Maire et le choix du prestataire pour l'année 2024-2025 de LUCA'S Restauration au prix de 3.76 euros HT, soit 3.97 euros TTC le repas  <b>- AUTORISE</b> M. Le Maire à signer les documents nécessaires à cette convention ;                      par 14 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°34-2024 en annexe 4 du PV</p>

**5- Cantine scolaire : tarification des repas pour 2024-2025**

Agnès CLEMENT rappelle que depuis la rentrée 2023, a été mis en place une participation des familles en fonction des revenus. Cela a permis de servir depuis septembre 2023 1266 repas à 1€ pour un total de 3128 repas. Cette mesure n'a pas été une charge supplémentaire pour la commune car elle est compensée par une aide de l'état. Elle propose de maintenir cette mesure avec 3 tarifs, en répercutant la hausse comme suit :

Quotient familial	Tarif / repas
Jusqu'à 1000 €	1 € (un euro)
De 1001 à 1500 €	3.20€ (trois euros et vingt cts)
À partir de 1501 €	4€ (quatre euros)

Pour mémoire, la commune prend également à sa charge le personnel, l'électricité, le chauffage, le ménage, les produits d'entretien, les analyses sanitaires

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**  
**- FIXE** les tarifs de 1€, 3,20€ et 4€ suivant le quotient familial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2025 pour les repas de la cantine scolaire

par 14 voix pour      0 contre      0 abstention

Délibération n°35-2024 en annexe 5 du PV

**6- Subvention exceptionnelle : EHPAD Grand pré, participation séjour basse Ardèche**

Le maire présente le projet de voyage des aînés à Vogüe  
 Après concertation avec les 3 autres communes partenaires de l'EHPAD, il est proposé une participation par commune de 300€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**-ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.  
**-AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle de 300 € au profit de l'association « Amicale du Grand Pré ».

**-Dit** que les crédits sont prévus au budget 2024  
 par 14 voix pour      0 contre      0 abstention

Délibération n°36-2024 et présentation du projet en annexe 6 du PV

**7- Prise de capital SCIC « Villages vivants » : souscription de 2 parts sociales pour 200 €**

M Le Maire donne lecture de la délibération et notamment de la présentation de la SCIC Villages Vivants

Remarques :

M Pierre BEROUD demande des précisions sur le risque que peut encourir la commune. La commune peut perdre son investissement soit 200 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Approuve** l'entrée de la commune au capital de la SCIC Villages vivants aux conditions précitées

**Désigne** M. Hubert JUGE en qualité de représentant permanent de la commune de Boffres auprès de la SCIC Villages vivants

**Autorise** M. Le Maire à effectuer toutes les démarches en vue de l'aboutissement de ce projet.

par 14 voix pour      0 contre      0 abstention

Délibération n°37-2024 en annexe 7 du PV

<p><b>8- DELIBERATION PORTANT sur CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT</b></p> <p>Ouvert aux FONCTIONNAIRES et, le cas échéant aux AGENTS CONTRACTUELS SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES L.332-14 ET L.332-8 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE</p> <p>Le maire expose que le conseil municipal a pris une délibération le 23/05/2023, portant sur la création du poste à 30h semaine et, vu les besoins de travail des services techniques, il est nécessaire de réévaluer le temps de travail hebdomadaire de ce poste à 35h semaine</p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE</b> la proposition du Maire, <b>MODIFIE</b> ainsi le tableau des effectifs, <b>INSCRIT</b> au budget les crédits correspondants par 14 voix pour    0 contre    0 abstention</p> <p align="center">Délibération n°38-2024 en annexe 8 du PV</p>
---	---

• **Questions diverses :**

❖ **Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet**

- Le bureau de vote est transféré dans la salle du conseil de la Mairie.
- Le tableau de tenue du bureau de vote est complété en séance, les électeurs volontaires se sont fait connaître auprès des élus et du secrétariat de mairie.

❖ **Point employés communaux**

- Les contrats des agents pour l'école se poursuivent pour l'année scolaire 2024-2025
- Mme VOLLE Amandine poursuit son stage de titularisation
- Une offre d'emploi va être diffusée pour le poste d'adjoint technique 35h/semaine au 1er septembre 2024

❖ **Conseil d'Ecole du 11/06/2024**

- Les adjointes en charge présentent un résumé du dernier conseil d'école
- Le CR de l'équipe pédagogique est présenté en **annexe 9 du PV**
- L'école recrute un(e) jeune, entre 18 et 25 ans, pour la rentrée dans le cadre d'un service civique.

❖ **Point CCRC**

- **Elaboration du PLUiH :**
  - Ateliers Trame Verte et Bleue et présentation du catalogue des zones, le 18 juin
  - STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limités) : dossiers déposés en CCRC pour envoi aux services de l'Etat. Visites terrain 11 septembre (protocole en définition)
- **Plan Alimentaire Inter Territorial :** Actions portées par la commission Agriculture et Viticulture. Le PAIT est reconduit avec une labélisation de niveau 2 pour CCRC et Arche Agglo
- **Sortie de Guilhaud-Granges du service commun informatique CCRC :** coût de restructuration à charge de la collectivité (80 k€). Boffres pourrait adhérer au nouveau dispositif
- **Assainissement :** campagne de recherche des eaux pluviales privées dans les réseaux d'assainissement. Des tests à la fumée ont débuté. Un test sur un site à Boffres pourrait être réalisé prochainement

❖ **Point Animations communales**

- **12 juin, passage de l'Ardéchoise** : félicitations à Henriette Bouverron et aux bénévoles des associations locales. La commune a encore reçu de bonnes appréciations des organisateurs. La journée des bénévoles de l'Ardéchoise est organisée à Lamastre le 07/09/2024.
- **Celt'in Boffres** : pour la 2ème année consécutive, la météo a imposé un report au 07/09/2024.
- **Animations de l'été** : l'OT CCRC a émis l'agenda de l'été qui sera distribué par voie postale. Côté Boffres, les animations estivales se préparent (Marchés mensuels, Fête du village, Marché des Potiers, concours de pétanque, concerts,...)
- **Tableau des évènements 2024** : mis à jour, il est disponible en **annexe 10 du PV**
- **Divers** :
  - Un soutien particulier pour l'association « les pangolins » est envisagé. En coordination avec les animateurs, des actions sont en cours.
  - Le forum des associations pourrait être maintenu le 6 septembre

❖ **Retour comités de quartiers**

Cette année, 2 rencontres de quartier ont eu lieu, complétant celles réalisées (« Ouest » et « Nord ») :

- **20 avril, « Quartier Village »** : 21 personnes et 7 élus chez Zoé Dubuis et Denis Fantini.
- **25 mai, « Quartier Est »**, 12 habitants et 5 élus chez Nathalie Orban et Sylvain Guillaume.
- L'équipe municipale rendra compte des réponses apportées aux habitants
- La rencontre du quartier « Sud » clôturera la 1ère série de rencontres de quartiers

❖ **Point projets en cours**

- **Mur de soutènement** : Rencontre avec les services du département pour solliciter une aide à la réfection du mur de soutènement, au-dessus de la mairie. Le département ne prendra pas en charge les travaux car le mur est sur une parcelle communale. Toutefois, les services proposent l'ingénierie des études et un chiffrage des travaux.  
A cette occasion, a été évoquée, la vitesse des voitures dans le village. Dans l'objectif de ralentir la circulation, le département va analyser la signalétique existante et proposer des idées d'aménagements.
- **Espace de loisir** : Le dossier de demande de subvention à l'ANS a été envoyé et nous attendons le retour des entreprises pour l'étude de terrain
- **Achat maison et terrains « Hilaire »** : La signature avec les héritiers est reportée au 2 juillet

❖ **Eclairage public** : Rencontre avec le SDE07 et ADIS sur le thème de l'éclairage publique

- **Parking de la mairie** : changement des lampes existantes (énergivores) par des Leds. Devis SDE = 1617,92 euros à charge de la commune
- **Toilettes sèches** : absence d'éclairage, sécurité nocturne, un candélabre serait posé sur le poteau d'éclairage des jeux pour enfants, orienté vers l'escalier et un autre éclairage pour les toilettes sèches. Devis SDE = 404,48 euros
- **HLM des pins et des sapins** : lors des travaux de rénovation HLM, les candélabres ont été déposés. Pour éviter les fils d'alimentation en apparent sur les façades, la commune propose au SDE et à ADIS d'enterrer les lignes. ADIS demande de prendre en charge une partie des travaux d'enfouissement pour un montant de 942€ euros (devis SDE). En compensation, il sera demandé à ADIS de réaliser des parkings supplémentaires en proximité des HLM les Pins

❖ **Parking cimetière (sortie Nord)**

Le CAUE (études paysagères village de caractère) est sollicité pour l'étude d'aménagement d'un parking sur site du point de collecte sortie nord village. Cet espace pourrait servir à l'accueil des camping-cars et des cars.

Plusieurs solutions possibles :

- Containers enterrés sur l'espace parking initialement envisagé, rue du Maréchal Ferrant. Option non prioritaire car risque de visuel dégradé de l'entrée nord village.
- L'option de laisser le point de collecte actuel et d'aménager la parcelle contigüe en parking ne peut être retenue car cette parcelle (ZL) peut être utile à d'autres projets communaux.
- Une solution avec les containers déplacés en face du cimetière reste la plus plausible et à l'étude

❖ **Programmation réunion publique**

La date retenue est le 25 octobre 2024 (à confirmer). L'Ordre du Jour serait :

- Retour sur les comités de quartiers (réponses aux questions)
- Avancement acquisition de la maison « Christophe Hilaire »
- Avancement labélisation « Villages de caractère d'Ardèche® »
- Boffres lauréat « Village d'Avenir », enjeux, plan d'action DDT
- Avancement Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUIH)

• **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Rendez-vous prochain conseil le **10 septembre**, salle du conseil en mairie, **19h00**, ouvert au public  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

**ANNEXES COMPLEMENTAIRES : LISTES DES DÉLIBÉRATIONS**



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
19 juin 2024**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision</b>
2024-031	Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2024	Adoptée à 14 voix pour
2024-032	Élection du 3 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Adoptée à 14 voix pour
2024-033	Mise à jour du tableau des indemnités des élus	Adoptée à 14 voix pour
2024-034	Cantine scolaire : choix du prestataire 2024-2025	Adoptée à 14 voix pour
2024-035	Cantine scolaire : tarification des repas pour 2024-2025	Adoptée à 14 voix pour
2024-036	Subvention EHPAD Grand Pré, participation séjour basse Ardèche	Adoptée à 14 voix pour
2024-037	Prise de capitale SCIC Villages Vivants : souscription de 2 parts sociales pour 200 €	Adoptée à 14 voix pour
2024-038	Création poste adjoint technique de 2ème classe - 35h hebdomadaire	Adoptée à 14 voix pour

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

**Annexe 1 : délibération n°31-2024 – Approbation du procès-verbal du 21 mai 2024**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**31-2024**

**DEPARTEMENT**

**ARDECHE**

**ARRONDISSEMENT**

**TOURNON-SUR-RHONE**

**CANTON**

**RHONE-EYRIEUX**

De la commune de Boffres

Séance du 19 juin 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

**NOMBRE**

de conseillers en exercice :	15
de présents	13
procurations	1
quorum	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROU, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN

Procuration : Aurélien PATRICE MARTIN à ARNDT Antony

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2024

**OBJET :**

**APPROBATION DU PV  
21/05/2024  
N° 31 / 2024**

POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits*

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et Publication le 24 juin 2024*

Le Maire,  
Hubert JUGE

Le secrétaire,  
Jean RIAILLON



**- COMMUNE DE BOFFRES -**

**Annexe 2 : délibération n°32-2024 – Élection du 3<sup>ème</sup> adjoint au maire**

DEPARTEMENT  
ARDECHE

ARRONDISSEMENT  
TOURNON-SUR-RHONE

CANTON  
RHONE-EYRIEUX

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**32-2024**

De la commune de Boffres

Séance du 19 juin 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

**NOMBRE**

de conseillers en exercice :	15
de présents	13
procurations	1
quorum	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE , Nathalie ORBAN, , Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN

Procuration : Aurélien PATRICE MARTIN à ARNDT Antony

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

**OBJET :**

**Election du 3<sup>ème</sup> adjoint  
au Maire  
N° 32 / 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 20-2016 du 03/07/2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°20-017 du 03/07/2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2020-009 du 10/07/2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux 3<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 28/05/2024,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**PROCEDE** à la désignation du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Mme SERRE Julie

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : 14 voix pour

**DESIGNE** Mme Julie SERRE en qualité de 3eme adjoint au maire.

**OBJET :**

**Election du 3ème adjoint  
au Maire**

**N° 32 / 2024**

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- Préfecture et

Publication le 24 juin 2024

Le Maire,  
Hubert JUGE

Le secrétaire,  
Jean RIAILLON



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean Riaillon', written over a light blue grid background.

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

**Annexe 3 : délibération n°33-2024 – Mise à jour du tableau des indemnités des élus**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**33-2024**

**DEPARTEMENT**  
ARDECHE

**ARRONDISSEMENT**  
TOURNON-SUR-RHONE

**CANTON**  
RHONE-EYRIEUX

De la commune de Boffres

Séance du 19 juin 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

**NOMBRE**

de conseillers en exercice :	15
de présents :	13
procurations :	1
quorum :	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Etaient excusés : Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN

Procuration : Aurélien PATRICE MARTIN à ARNDT Antony

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

**OBJET :**

Mise à jour du tableau  
des indemnités des élus

N° 33 / 2024

Vu la délibération 20-036 du 31/08/2020,

Vu le tableau du conseil municipal du 27/11/2023,

Vu le tableau modifié suite à l'élection du 3ème adjoint au 19/06/2024,

Vu la nécessité de mettre à jour le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal issu de la délibération 10-2024

**Après avoir délibéré, le conseil municipal :**

**-VALIDE** le tableau récapitulatif annexé de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal mis à jour à la suite de l'élection de ce jour

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION :

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits*

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture*

*Publication le 24 juin 2024*

Le Maire,  
Hubert JUGE

Le secrétaire,  
Jean RIAILLON



**Annexe à la délibération 33-2024 du 19 juin 2024**

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal**

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Majorations éventuelles	Montants mensuels bruts
Maire	JUGE Hubert	31.22 %		1283.30
1 <sup>er</sup> adjoint	RIAILLON Jean	9.41 %		386.79
2 <sup>nd</sup> adjoint	DESBOS Marc	10.70 %		439.82
3 <sup>eme</sup> adjoint	SERRE Julie	10.70 %		439.82
4 <sup>eme</sup> adjoint	ARNDT Antony	10.70 %		439.82
1 <sup>er</sup> conseiller municipal délégué	DECHAMPT Julie	2.57 %		105.64
2 <sup>eme</sup> conseiller municipal délégué	CHAUCHARD Christian	2.57 %		105.64



**- COMMUNE DE BOFFRES -**

**Annexe 4 : délibération n°34-2024 – Cantine scolaire : Choix du prestataire 2024/2025**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**34-2024**

**DEPARTEMENT**

**ARDECHE**

**ARRONDISSEMENT**

**TOURNON-SUR-RHONE**

**CANTON**

**RHONE-EYRIEUX**

De la commune de Boffres

Séance du 19 juin 2024

à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

**NOMBRE**

de conseillers en exercice :	15
de présents	13
procurations	1
quorum	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN

Procuration : Aurélien PATRICE MARTIN à ARNDT Antony

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Monsieur le Maire rappelle avoir sollicité 3 prestataires pour la réalisation et la livraison des repas pour notre cantine scolaire.

Un seul prestataire a répondu favorablement à notre demande.

Monsieur le maire donne lecture de la proposition de LUCA'S Restauration, à savoir 3.76 euros HT le repas soit 3.97 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire et du choix du prestataire pour l'année 2024-2025 de LUCA'S Restauration au prix de 3.76 euros HT/3.97 euros TTC le repas.

**OBJET :**

**Cantine scolaire :  
Choix du prestataire  
pour 2024/2025**

**N° 34 / 2024**

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits*

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et Publication le 24 juin 2024*

Le Maire,  
Hubert JUGE



Le secrétaire,  
Jean RIAILLON

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

**Annexe 5 : délibération n°35-2024 – Cantine scolaire : Tarification des repas**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**35-2024**

**DEPARTEMENT**  
ARDECHE

**ARRONDISSEMENT**  
TOURNON-SUR-RHONE

**CANTON**  
RHONE-EYRIEUX

De la commune de Boffres

Séance du 19 juin 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN

Procuration : Aurélien PATRICE MARTIN à ARNDT Antony

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

**NOMBRE**

de conseillers en exercice	15
de présents	13
procurations	1
quorum	8

**OBJET :**

**Cantine scolaire :  
Tarification des repas  
pour 2024-2025**

**N° 35 / 2024**

Comme l'année dernière, Monsieur le Maire propose de poursuivre la tarification sociale en fonction du quotient familiale.

Au vue de l'augmentation du prix du repas facturé par notre prestataire Monsieur le Maire propose de revoir le prix des repas comme suit :

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif par repas</b>
Jusqu'à 1 000 €	1 € (un euro)
De 1001 € à 1 500 €	3.20 € (trois euros vingt centimes)
À partir de 1 501 €	4 € (quatre euros)
Tarif malus si régularisation nécessaire	5 €
Tarif adulte	4 €

Pour rappel pour percevoir l'aide de l'État de 3 € le montant maximum de la tranche la plus basse doit être inférieur ou égal à 1 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 les tarifs précédents pour les repas de la cantine scolaire

POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et  
Publication le 24 juin 2024*

Le Maire,  
Hubert JUGE



Le secrétaire,  
Jean RIAILLON

**Annexe 6 : délibération n°36-2024 – Subvention exceptionnelle EHPAD**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**36-2024**

**DEPARTEMENT**  
ARDECHE

**ARRONDISSEMENT**  
TOURNON-SUR-RHONE

**CANTON**  
RHONE-EYRIEUX

De la commune de Boffres

Séance du 19 juin 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

**NOMBRE**

de conseillers en exercice	15
de présents	13
procurations	1
quorum	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROU, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Héléne CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Etaient excusés : Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN

Procuration : Aurélien PATRICE MARTIN à ARNDT Antony

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Suite à la demande formulée par l'association « Amicale du Grand Pré », Monsieur le Maire propose d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 300 € pour un séjour en basse Ardèche au profit d'un groupe de personnes âgées résident de l'EHPAD le Grand pré d'Alboussière.

**OBJET :**

Subvention  
exceptionnelle  
Amicale EHPAD le Grand  
Pré  
  
N° 36 / 2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**-ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle de 300 € au profit de l'association « Amicale du Grand Pré ».

**-Dit** que les crédits sont prévus au budget 2024

POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits*

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et Publication le 24 juin 2024*

Le Maire,  
Hubert JUGE

Le secrétaire,  
Jean RIAILLON



**Annexe 7 : délibération n°37-2024 – Entrée en capital SCIC Villages Vivants**

DEPARTEMENT  
ARDECHE

ARRONDISSEMENT  
TOURNON-SUR-RHÔNE

CANTON  
RHONE-EYRIEUX

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**37-2024**

De la commune de Boffres

Séance du 19 juin 2024 à 19 heures 30

**NOMBRE**

de conseillers en exercice	15
de présents	13
procurations	1
quorum	8

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés : Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN

Procuration : Aurélien PATRICE MARTIN à ARNDT Antony

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

**OBJET :**

**Entrée en capital SCIC  
Villages Vivants**

**N° 37 / 2024**

La SCIC Villages vivants est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui agit en faveur de la revitalisation rurale. Foncière rurale et solidaire, Villages Vivants achète, rénove et loue des locaux pour installer des activités qui ont un impact positif sur leur territoire et au service de ses habitants. Villages Vivants est aussi le partenaire des collectivités qui souhaitent réinvestir des lieux, et des entrepreneurs ou associations qui ont un projet d'installation d'activité. La SCIC Villages Vivants a vocation à rassembler, au sein de son sociétariat, un panel diversifié de citoyens, acteurs de l'Économie sociale et solidaire, porteurs de projets de commerces et activités en zone rurale, collectivités et partenaires financiers et institutionnels, ainsi que ses propres salariés.

Dans le cadre de ses projets pour dynamiser le cœur du village de Boffres, la commune fait face à l'enjeu de pouvoir réactiver des locaux vacants au profit d'activités économiques ayant un impact positif pour le territoire. Dans cette perspective, Villages Vivants fait figure de partenaire privilégié. La SCIC est d'ailleurs soutenue dans ses activités par les partenaires institutionnels (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Banques des Territoires, notamment). Villages Vivants a ainsi investi 800 000 € sur le territoire pour le rachat d'un local d'activité pour l'installation de l'Auberge de Boffres et sa rénovation. Outre qu'elle permet la réactivation concrète d'un local vacant, cette opération est aussi l'opportunité pour la commune de s'engager au côté d'un acteur local innovant qui propose des outils originaux pour répondre aux problématiques de la déprise en centre-bourg.

À ce titre, la commune a été sollicitée pour appuyer la démarche, et rejoindre le sociétariat de la SCIC.

L'objet de la présente délibération est de concrétiser ce soutien :

- Prise de participation au sein de la SCIC Villages vivants à hauteur de 200 € (2 parts sociales d'une valeur unitaire de 100 €), montant évalué en tenant compte de la taille de la population municipale. L'intégration de la SCIC Villages Vivants au sein du collège des bénéficiaires permettra ainsi à la commune de siéger au sein de l'Assemblée générale de la SCIC afin d'y représenter ses intérêts, tout en participant à la vie coopérative et au réseau des initiatives membres.

Vu

- La Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, Titre II ter, Article 19 septies qui mentionne que "*Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent détenir ensemble jusqu'à 50 % du capital de chacune des sociétés coopératives d'intérêt collectif*"
- Les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif, société anonyme à capital variable: Villages Vivants, inscrite au RCS de Romans sous le n° SIRET 841 583 164 00014

**OBJET :**

**Entrée en capital SCIC  
Villages Vivants**

**N° 37 / 2024**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Approuve** l'entrée de la commune au capital de la SCIC Villages vivants aux conditions pré-citées

**Désigne** M. Hubert JUGE en qualité de représentant permanent de la commune de Boffres auprès de la SCIC Villages vivants

**Autorise** M. Le Maire à effectuer toutes les démarches en vue de l'aboutissement de ce projet.

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- Préfecture et

Publication le 24 juin 2024

Le Maire,  
Hubert JUGE



Le secrétaire,  
Jean RIAILLON

**- COMMUNE DE BOFFRES -**

**Annexe 8 : délibération n°38-2024 – Création d'un emploi permanent**

DEPARTEMENT  
ARDECHE

ARRONDISSEMENT  
TOURNON-SUR-RHÔNE

CANTON  
RHONE-EYRIEUX

<b>NOMBRE</b>	
de conseillers en exercice :	15
de présents :	13
procurations :	1
quorum :	8

**OBJET :**

**DELIBERATION  
PORTANT CRÉATION  
D'UN EMPLOI  
PERMANENT  
ouvert aux  
FONCTIONNAIRES et, le  
cas échéant aux  
AGENTS  
CONTRACTUELS SUR  
LE FONDEMENT DES  
ARTICLES L.332-14 ET  
L.332-8 DU CODE  
GENERAL DE LA  
FONCTION PUBLIQUE**

N° 38 / 2024

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**38-2024**

De la commune de Boffres

Séance du 19 juin 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :  
- M. JUGE Hubert

Étaient présents :  
Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de Mairie : Camille BEURAERT  
Étaient excusés : Brice JULIEN, Aurélien PATRICE MARTIN  
Procuration : Aurélien PATRICE MARTIN à ARNDT Antony  
Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Vu le code général de la fonction publique,  
Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique,

Vu la délibération du 23/05/2023, portant création du poste à 30h semaine, et, vu les besoins de travail des services techniques,

Considérant que le poste nécessite une réévaluation des horaires hebdomadaires,

**Le Maire propose à l'assemblée :**

- la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 d'un emploi permanent de d'agent polyvalent des services techniques dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique à temps complet  
Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

**OBJET :**

**DELIBERATION  
PORTANT CRÉATION  
D'UN EMPLOI  
PERMANENT  
ouvert aux  
FONCTIONNAIRES et, le  
cas échéant aux  
AGENTS  
CONTRACTUELS SUR  
LE FONDEMENT DES  
ARTICLES L.332-14 ET  
L.332-8 DU CODE  
GENERAL DE LA  
FONCTION PUBLIQUE**

**N° 38 / 2024**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOPTE** la proposition du Maire,  
**MODIFIE** ainsi le tableau des effectifs,  
**INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

**POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- Préfecture  
et

Publication le 24 juin 2024

Le Maire,  
Hubert JUGE

Le secrétaire,  
Jean RIAILLON



**Annexe 9 : Compte rendu conseil d'école**

**3<sup>ème</sup> Conseil d'Ecole du 11 juin 2024**  
**Année 2023/2024 – Ecole Publique de Boffres**

**Etaient présent(e)s :**

- Mme Courtial Céline : enseignante maternelle/CP et directrice de l'école
  - Mme Oyallon Noémie : enseignante CE/CM.
- Mme Clément Agnès : adjointe déléguée aux affaires scolaires
- Mme Serre Julie : suppléante déléguée aux affaires scolaires
  - Mme Arndt Fanny : ATSEM
- Mme Huguet Alison: parent délégué
- Mme Dubuis Zoé : parent délégué et représentante du Sou des Écoles.
  - Mme Fouque Pascale : AESH.

**Etaient excusé(e)s :**

- M Ranc Patrick : Inspecteur de l'Éducation Nationale
  - Mme Brun Amélie : enseignante CE/CM.
    - M Juge Hubert : maire.
  - Mme Volle Amandine : ATSEM
  - Mme Plagnat Indiana : AESH
- M Chosson Benjamin : parent délégué
- Mme Vian Jessica : parent délégué
- Mme Loriane Faure : représentante de la Tribu

**Déroulement et discussions :**

Madame Courtial ouvre la réunion en remerciant la présence de chacun.  
Titulaires et suppléants sont invités.

**Bilan de l'année 2023/2024 :**

**Effectifs :**

A ce jour, 34 élèves sont inscrits et présents à l'école.

Classe maternelle/CP : 16 élèves.

Classe CE/CM : 18 élèves.

5 élèves de CM2 quittent l'école pour le collège.

Mme Pascale FOUQUE, AESH intervient dans la classe CE/CM tous les lundis depuis le 8 avril suite à l'évolution des besoins dans l'école en complément de Mme Plagnat.

Le contrat en service civique de Amélia Pierre prend fin le 28 juin, elle ne sera donc pas présente la dernière semaine, début juillet.

**Les projets :**

Une dernière séance à la médiathèque de Boffres est prévu le mardi 18 juin. Les livres empruntés devront être restitués ce jour-là.

Tout au long de la période 4 (mars/avril), les élèves ont participé à 6 séances de piscine à Vernoux.

L'affiliation à l'USEP a permis plusieurs rencontres sportives :

- Une rencontre de secteur le 9 octobre à St Barthélémy-Grozon.

- Une rencontre départementale pour la classe maternelle/CP à Guilhaud-Granges le vendredi 15 décembre.

## - COMMUNE DE BOFFRES -

- La classe CE/CM va participer au raidillon à st Jean de Muzols le mardi 25 juin.  
Tous les transports sont financés par l'USEP.

Toujours en lien avec l'USEP, les élèves de CE/CM ont participé à la VIDA ce lundi 3 et mardi 4 juin. Ils ont effectué une soixantaine de kilomètres à vélo sur la DolceVia. Cette activité a été financée en partie par l'USEP pour le transport, par la mairie, le sou des écoles et les parents. L'équipe enseignante remercie les parents pour leur investissement dans ce projet qui n'aurait pas pu aboutir sans eux.

Pour se préparer à cette sortie, les élèves ont bénéficié de deux interventions de la MAIF à l'école et ont effectué une sortie sur la voie douce du côté de Lamastre.

Le projet théâtre s'est terminé le vendredi 31 mai à la salle Nodon de Vernoux. Tout s'est très bien déroulé, les retours sont positifs. Malgré le trac de certains, ils ont tous assurés leur rôle. En lien avec le projet théâtre, tous les élèves ont visité la Comédie de Valence puis la classe CE/CM a assisté au spectacle « Gretel, Hansel et compagnie » au théâtre de ville.

Les œuvres élaborées dans le cadre du dispositif les « Arts au château » ont été exposées au château-musée de Tournon où les élèves se sont rendus le vendredi 15 mars. A ce jour, l'œuvre des maternelle/CP est à la médiathèque de Boffres. L'œuvre des CE/CM a été exposée à Vernoux dans le cadre des 3 jours pour l'eau puis sera également exposée à la médiathèque de Boffres.

Les deux classes ont participé au dispositif les « Arts en pré-t-s ». Chaque classe a produit une œuvre collective en lien avec une œuvre de Emilien Adage. Ces productions sont visibles à la médiathèque de Boffres.

Les élèves ont participé à 3 séances de danse contemporaine suivies d'un bal avec l'école de Colombier le Jeune. Ces interventions sont financées par l'OCCE ainsi que le transport pour se rendre au bal.

La classe maternelle/CP a bénéficié de trois séances de sensibilisation à la transition écologique avec le programme « Watty ». Ils ont été sensibilisés sur les diverses possibilités d'économie d'énergie comme l'eau et l'électricité. Ce programme est proposé et financé par la CCRC.

La classe maternelle/CP poursuit sa correspondance avec la classe de St Sylvestre. Dans ce cadre-là, une sortie est prévue le vendredi 21 juin pour rencontrer nos correspondants et faire diverses activités avec eux.

Puis le lundi 1<sup>er</sup> ou le mardi 2 juillet (date à définir), la classe de St Sylvestre viendra à Boffres pour se rendre à la source du Duzon et sur le domaine de Chabret.

Concernant le plan bibliothèque dont nous parlons depuis maintenant 2 ans, les livres ont été commandés et reçus. Il manque une dernière livraison pour clôturer ce budget qui devrait s'effectuer avant la fin de l'année scolaire, la commande est validée.

Pour finir l'année tous ensemble, une journée rando/pique-nique est prévue le vendredi 5 juillet.

L'équipe enseignante remercie la mairie, le sou des écoles et les parents pour leur soutien et leur investissement.

La mairie demande comment communiquer tous ces projets réalisés à l'école pour donner à voir toutes ces actions aux habitants et aux nouvelles familles arrivant sur le village. Il est alors proposé

divers moyens de communication : publication dans le balfredo, sur le site de la mairie et le facebook, faire des portes ouvertes.

### **Rentrée 2024 :**

#### **Effectifs :**

A ce jour, les effectifs prévus pour la rentrée 2024 sont :

CM2 : 3, CM1 : 4, CE2 : 5, CE1 : 4, CP : 4, GS : 6, MS : 1, PS : 7, TPS : 2.

Total des inscrits : 36 élèves.

Au vu des listes de naissance et de certaines connaissances, il devrait y avoir une inscription en PS supplémentaire et 3 en TPS.

De plus, Mme Courtial a eu un contact avec une famille ayant un enfant en CP et un en CE2.

#### **Personnels :**

Mme Courtial reste directrice de l'école et enseignante de la classe Maternelle.

Mme Oyallon reste sur le poste d'adjoint à mi-temps, elle sera à mi-temps annualisé. Ce sera Mme Chapus Anne qui prendra la classe de septembre à janvier puis Mme Oyallon de février à juillet.

Concernant les ATSEMs et le service de cantine, l'équipe reste inchangée.

Mme Courtial va renouveler la demande de service civique pour la rentrée 2024. L'affiche d'information va être publiée dans les prochains jours, la recherche de candidats est donc lancée.

#### **Projets :**

Les activités telles que la bibliothèque, Lire et Faire Lire devraient être reconduites.

Les enseignantes pensent renouveler l'affiliation à l'USEP.

Les séances de piscine devraient être reconduites si le budget le permet. Mme Courtial s'est positionné sur la période 5 en premier vœu. (la première période compte 10 séances ce qui augmente considérablement le budget : bassin + transport).

La classe CE/CM s'est inscrite au programme WATTY proposé par la CCRC dont nous attendons un retour.

Les deux classes vont renouveler leur inscription au dispositif « les arts en prêt ».

Mme Courtial a été sollicitée par la MSA qui propose la mise en place d'actions pédagogiques en partenariat avec une exploitation agricole proche de l'école. Lors de ce conseil d'école, il est proposé plusieurs pistes comme le poney club d'Antoulin, la pelle des coyotes (fabrication de pain), la ferme Revol (fabrication de fromages de chèvre), la ferme de Trapier (élevage de vaches), le rucher de Bob (miel).

L'équipe enseignante est en cours de réflexion sur les projets 2024/2025. Des interventions en danse, dans le cadre du dispositif « classes qui dansent » pourraient être envisagées dans le but de poursuivre le parcours culturel débuté il y a deux ans : chant/LSF puis théâtre. Les enseignantes envisagent également une classe découverte.

### **La mairie :**

Mme Courtial remercie pour l'entretien des espaces verts de l'école mais regrette que les plants de fraises aient été coupés.

Pour fermer à clé, le portail de la cour du haut, une chaîne avec un cadenas est maintenant installée à minima le mardi et le vendredi soir.

De plus, Mme Courtial interroge la mairie sur l'avancée des demandes faites au précédent conseil d'école :

- Changement de la fenêtre du bureau de direction pour un ouvrant.
- Mise en place d'un autre système d'alerte PPMS.
- Les urinoirs du bas : transformé cet espace en toilette à accès handicapé.

Mme Courtial demande à la mairie un budget supplémentaire pour l'achat de 6 chaises pour la classe du haut car elles ne sont plus réparables. Il est également demandé de prévoir un budget sur une ou deux années pour l'achat de bureaux réglables. Des devis vont être faits.

Autre demande déjà effectuée auprès de M Desbos :

- L'enlèvement des cartons dans la salle de motricité.

Le projet cantine avance doucement, les chiffrages sont en cours. Ce même soir, des propositions de plan vont être faites par un bureau d'études.

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école est en cours, les bénéfices de la vente d'électricité sera reversé aux écoles via la CCRC.

La mairie offre un cadeau aux élèves de CM2 qui sera la calculatrice demandée par le collège.

### **La Tribu :**

Par mail, Loriane Faure informe que tout se passe bien, la collaboration avec la Tribu se poursuivra l'année prochaine.

### **Le sou des écoles :**

Les bénéfices de l'année 2023/2024 sont de 3 576 euros, il s'agit donc du budget pour l'école pour l'année 2024/2025.

Ces bénéfices ont pu être réalisés grâce à plusieurs actions :

- vente de sorbets : 58 euros.
- photo de classe : 45 euros.
- randonnées : 918 euros.
- bal folk : 571 euros.
- fête des fleurs : 1 940 euros.

Il a été question d'annuler la fête des fleurs car trop peu de parents s'était manifesté pour cette manifestation. La fête des fleurs a pu avoir lieu grâce au soutien du conseil municipal. C'est un évènement particulièrement important pour le Sou des Écoles et la commune.

Le sou des écoles appelle à une mobilisation des parents car tous les projets ne peuvent être réalisés sans le soutien et la participation de tous sur un ou plusieurs évènements.

Mardi 25 juin aura lieu un temps convivial à partir de 19h sur la place du Château.

Séance levée à 19h30 .

Compte-rendu établi par Céline Courtial le 18 juin 2024  
Relecture par Noémie Oyallon.

*Vu pour être affiché le 12/09/2024, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.*

Le Maire, Hubert JUGE

La secrétaire de séance, Jean RIAILLON



